

Université du Québec à Montréal
Département de Science Politique
Hiver 2021

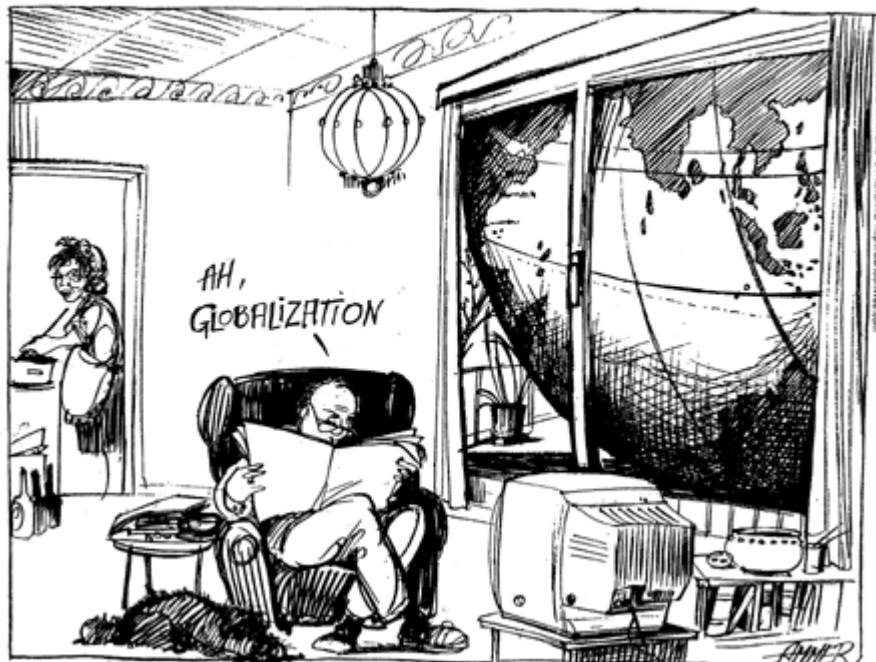
POL4425-20

DYNAMIQUES DE LA MONDIALISATION CONTEMPORAINE

MARDI 18 H À 21 H – COURS EN LIGNE

Professeur : Romain Lecler

AMMER
WIENER ZEITUNG
Vienna
AUSTRIA



Cours asynchrone :

- Seule la première séance se déroule de manière synchrone. Elle est enregistrée et postée sur Moodle afin de permettre aux étudiant.es qui n'ont pu y assister de la rattraper.
- Les séances de cours magistral se déroulent entièrement sur Moodle à partir de contenus (textes et vidéos) systématiquement suivis de tests de progression évalués.
- 3 courtes présentations orale de 10 minutes par équipes de 4 sont à prévoir sur des créneaux horaires à définir (dont l'un sera le mardi à 18h30 et l'autre en milieu de journée afin de tenir compte d'un éventuel décalage horaire).

OBJECTIF DU COURS :

L'objectif central du cours est de donner des clés de compréhension du phénomène de la mondialisation, à travers une définition précise de ce qu'il désigne exactement, une présentation des grands débats qu'il a suscités et une discussion des manières dont il a été conceptualisé en sciences sociales.

Le cours a pour objectif de développer chez les étudiants un regard critique sur un phénomène souvent présenté comme une évidence. Il vise à en restituer la complexité en distinguant les différents processus et les différentes échelles qu'il met en jeu dans des domaines très différents : l'économie et la finance, la production, la culture, les politiques publiques, les inégalités sociales, les villes, les groupes professionnels, les migrations, etc.

Dans ce but, le cours fait une large place aux institutions et aux acteurs de la mondialisation, tels que les firmes multinationales, les États, les organisations internationales et non gouvernementales, les communautés professionnelles et les réseaux d'experts, les mouvements sociaux, les migrants transnationaux.

L'originalité de ce cours est d'articuler de manière systématique les différentes disciplines des sciences sociales autour de problématiques communes : définir, dater et situer la mondialisation, analyser ses effets sur les systèmes politiques, sociaux et culturels, étudier comment ses acteurs le construisent et l'incarnent. Il permet ainsi d'éclairer sous un nouvel angle les grands enjeux contemporains des relations internationales.

EVALUATION :

Tests sur les vidéos de cours magistral	30%
Tests sur les textes à lire	25%
Tests sur les vidéos d'actualité	15%
Présentations orales en groupe	30%

Tests

Les capsules vidéos, les textes à lire et les vidéos d'actualité sont systématiquement suivies d'un test de vérification de révision et de compréhension de la matière.

Seul la 1^{ère} tentative à ces tests compte pour l'évaluation finale.

L'objectif de ces tests est de vérifier au fur et à mesure du cours l'acquisition des connaissances par les étudiant.es. Il implique de leur part autonomie et autodiscipline afin de bien compléter l'ensemble des tests d'ici la fin du trimestre.

Travaux écrits/oraux en petits groupes de 4

3 séances sont dédiées à des travaux en groupes de 4 sur des sujets variés permettant de réagir et mobiliser les connaissances acquises pendant le cours.

Les groupes de 4 sont déterminés dès le début du cours, ils sont différents pour les 3 séances. Chaque groupe doit répondre à une question posée en postant sur Moodle un court travail écrit rédigé en commun (600 mots maximum) et en le présentant à l'oral pendant 10 minutes maximum. L'objectif de ces 3 travaux en groupe est de permettre aux étudiant.es de socialiser entre eux autour des enjeux du cours, d'interagir de manière privilégiée avec le professeur en petits groupes, et de permettre des pauses dans les apprentissages afin de favoriser le recul et l'analyse critique par rapport aux contenus proposés.

PLAN DU COURS :

Le cours est divisé en quatre blocs.

Les deux premiers blocs visent à définir rigoureusement le phénomène. Le premier retrace sa genèse, en le situant historiquement et géographiquement. Le deuxième présente de grands débats qui ont nourri la réflexion sur la mondialisation : Est-ce que la mondialisation remet en cause l'autorité de l'État ? Est-ce qu'elle accentue les inégalités ? Est-ce qu'elle conduit à une homogénéisation culturelle du monde ? De quand date-t-elle ?

Le troisième bloc explore les manières dont la mondialisation est construite en abordant notamment les notions de « société mondiale » et de professionnels de la mondialisation. Le quatrième aborde la mondialisation sous un angle plus critique : la mondialisation « par le bas » des individus peu dotés en ressources et les mouvements sociaux transnationaux ou altermondialistes.

MANUEL :

Romain Lecler (2013), *Sociologie de la mondialisation*, La Découverte (intégralement disponible sur www.cairn.info, une base de donnée accessible à partir des ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM).

DEROULEMENT DU COURS :

BLOC 1 : Définir la notion de mondialisation

INTRODUCTION

DEFINIR LA MONDIALISATION

- James Rosenau, « Le Nouvel ordre mondial : Forces sous-jacentes et résultats », *Études internationales*, vol. 23, n° 1, 1992, p. 9-35 (extrait de 6 pages)
- 1. L'émergence du concept de mondialisation
- 2. L'index KOF
- 3. Définitions de la mondialisation en sciences sociales

LA MONDIALISATION COMMERCIALE (travail en groupe)

- Theodore Levitt, "The Globalization of Markets", *Harvard Business Review*, 1983 (2 pages)

SITUER LA MONDIALISATION

- Sassen Saskia, « Introduire le concept de ville globale », *Raisons politiques*, 2004/3 (n° 15), p. 9-23.
- 1. Les chaînes de valeur globales
- 2. Villes globales
- 3. La société en réseaux
- 4. Les réseaux de la mondialisation

DATER LA MONDIALISATION

- Philippe Beaujard, Laurent Berger, Philippe Norel, *Histoire globale, mondialisations et capitalisme*. La Découverte, 2009 (extrait de 7 pages).
- Jerry Bentley, « Une si précoce globalisation », dans Philippe Norel (dir.), *Une histoire du monde global*, 2012, p. 57-66.
- 1. La mondialisation du sucre
- 2. Le commerce international à longue distance
- 3. Economies mondes et système-monde
- 4. La première mondialisation du 19^{ème} siècle

BLOC 2 : Grands débats sur la mondialisation

LA FIN DE L'ETAT ?

- Susan Strange (1994) Wake up, Krasner! The world has changed, *Review of International Political Economy*, n°2, p.209-219 (texte en anglais)
- 1. Le retrait de l'Etat
- 2. Le néolibéralisme
- 3. La diffusion du néolibéralisme
- 4. L'Etat stratège

SEMAINE DE LECTURE

QUI PROFITE DE LA MONDIALISATION ?

- Anne Catherine Wagner, « La place du voyage dans la formation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol 170, n° 5, 2007, p. 58-65.
- 1. Mondialisation et inégalités
- 2. Une classe capitaliste transnationale ?
- 3. Des élites transnationales
- 4.

UNE SEULE CULTURE MONDIALE ?

- Tristan Mattelart, « Déconstruire l'argument de la diversité de l'information à l'heure du numérique : le cas des nouvelles internationales », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2016, n° 17, p. 113-125.

1. L'impérialisme culturel
2. Centres et périphéries
3. Métissages et réceptions

QUELLE CULTURE GLOBALE ? (travail en groupe)

- Romain Lecler, « Une diversité sur mesure. Les conditions d'existence d'un cinéma du « Sud » », *Sociologie* 2017/2 (Vol. 8), p. 139-160.

BLOC 3 : Construire la mondialisation

UNE SOCIÉTÉ MONDIALE

- Lison Guignard, « La construction d'une norme juridique régionale : le cas des mutilations génitales féminines en Afrique », *Critique internationale*, 2016, n° 70, p. 87-100.
1. La diffusion internationale des normes
 2. Une communauté politique mondiale
 3. Le cas de l'environnement

LES PROFESSIONNELS DE LA MONDIALISATION

- Romain Lecler, Yohann Morival, Yasmine Bouagga, « Pour une ethnographie des professionnels de l'international », *Critique internationale*, n° 81, p. 9-20.
 - Didier Bigo et Laurent Bonelli, « « Nous ne sommes pas un Big Brother ! » », *Cultures & Conflits*, n°114-115, 2019, p.199-226 (extrait de 17 pages)
1. Des professionnels transnationaux
 2. Des communautés professionnelles transnationales
 3. Des professionnels des politiques mondiales

BLOC 4 : Une autre mondialisation ?

LA MONDIALISATION « PAR LE BAS »

- Armelle Choplin et Olivier Pliez, « Les pauvres, acteurs discrets de la mondialisation », *Mondes sociaux*, 2018 (7 pages)
1. Les transmigrations
 2. Les entrepreneurs transnationaux
 3. Les migrations multinationales
 4. La mondialisation par le bas

CONTESTER LA MONDIALISATION ? (travail en groupe)

- Boaventura de Sousa Santos, « La globalisation contre-hégémonique et la réinvention de l'émancipation sociale », dans Daniel Mercure (dir.), *Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2001, p. 45-63 (extrait de 15 pages)

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.